



Date de convocation : 03/04/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, Mme Béatrice FAVIER, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, Mme Lilou OBERLE, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, M. David REVEL, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : -

Excusés : -

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

Délibération DE_2026_13 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire est Président de toutes les commissions municipales.

COMMISSIONS	REFERENTS	MEMBRES	SUPPLEANTS
Vie en Société (vie associative, écoles, jeunesse, citoyenneté)	Michael RODRIGUEZ	Michael RODRIGUEZ, Laura LAGANTHE, Sabrina GUITTONNEAU, Eric MONNAUX, Stéphane MAURIES	Chantal VIALARD
Travaux	Béatrice FAVIER	Jean-Paul RABARY, Robert SOUBREVIE, Eric MALIE, Béatrice FAVIER, Michael RODRIGUEZ, Didier KLAJER BONNAFOUS, Maxime VALAX	Stéphane MAURIES
Finances	Laura LAGANTHE	Laura LAGANTHE, David REVEL, Lilou OBERLE, Françoise RABARY, Robert SOUBREVIE, Jean-Paul RABARY, Delphine DUCASSE	Chantal VIALARD

A la demande de la minorité municipale, M. Le Maire accepte la possibilité de leur nommer un suppléant par commission.

VOTE : A l'unanimité

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,
Laura LAGANTHE

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le



ID : 081-218101046-20260408-DE_2026_13-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr